

S'IMPLIQUER, S'INSPIRER ET INFLUENCER



Recherche et rédaction

Alexandra Cyr

Coordination

Service de la condition féminine de la FTQ

Carole Gingras

Sylvie Lépine

Collaboration

Marjorie Langlois

France Laurendeau

Sylvie Lépine

Corrections et relecture

Annie Gagnon

Carole Gingras

Yuriko Hattori

Marjorie Langlois

Sylvie Lépine

Marthe Messier

Francine Vigeant

Traitement de texte

Marthe Messier

Mise en page

Catherine Veillette

Recherche photos

Alexandra Cyr

Sylvie Lépine

Marthe Messier

Catherine Veillette

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100

Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone : 514 383-8000

Télécopieur : 514 383-0502

Sans frais : 1 877 897-0057

ftq.qc.ca

femmes.ftq.qc.ca

www.facebook.com/ccf.ftq

Dépôt légal – 4^e trimestre 2015

Bibliothèque et archives nationales du Québec

ISBN 978-2-89639-280-3

IMPRESSION PAR LE SERVICE DE L'IMPRIMERIE DE LA FTQ

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	5
Introduction	7
Monique Allard	9
Gisèle Auger.....	11
Diane Bissonnette	13
Nicole Bluteau	15
Sylvie Cadieux.....	17
Isabelle Duranleau	19
Marie-Claude Éthier.....	21
Marie-France Fleurantin	23
Sylvie Goyer	25
Ghislaine Jalbert.....	27
Aline Lachapelle.....	29
Chantal Lalancette	31
Marie-Danielle Lapointe	33
Francine Leblanc.....	35
Danielle Legault.....	37
Lucie Levasseur	39
Louise Mercier.....	41
Lucie Monette.....	43
Paule-Ange Néron	45
Huguette Plamondon.....	47
Neus Pont.....	49
Johanne Vaillancourt.....	51
Lauraine Vaillancourt.....	53
Conclusion.....	55
Annexe 1 : Documents de référence	59
Annexe 2 : Vice-présidentes représentant les femmes de la FTQ3	61
Élues au poste de substitut.....	64

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, la FTQ tient à exprimer toute sa gratitude à ces femmes qui ont généreusement accepté de témoigner en vue du présent recueil de portraits destiné à inspirer d'autres femmes à leur emboîter le pas et à marquer l'histoire des femmes de la FTQ.

Que soient également remerciées les membres du Comité de la condition féminine de la FTQ (CCF-FTQ) pour leur précieuse collaboration dans l'identification de leurs pionnières et militantes inspirantes.

Enfin et surtout, nous nous devons de souligner le remarquable travail d'Alexandra Cyr, stagiaire au Service de la condition féminine, qui a réalisé l'essentiel de la recherche, les entrevues et la rédaction de ces portraits. Merci Alexandra !

Le Service de la condition féminine de la FTQ

INTRODUCTION

Chères consœurs,

Au fil des décennies, les femmes à la FTQ ont fait des progrès remarquables en matière d'égalité. De plus en plus présentes dans nos rangs, elles constituent maintenant plus de 37 % de l'effectif global de la FTQ, soit environ 200 000 travailleuses syndiquées. Des années de militantisme et la mise en place graduelle de stratégies syndicales proactives leur ont permis de prendre plus de place dans nos structures, instances et activités. Cependant, pour refléter leur proportion réelle partout dans nos rangs, nous devons poursuivre nos efforts collectifs, multiplier et diversifier nos interventions, y compris au chapitre de la formation.

À cet égard, le dernier portrait exhaustif des femmes à la FTQ et chez ses affiliés, adopté à l'unanimité au congrès de 2013, recommandait entre autres d'augmenter partout la présence des femmes et leur participation, mais aussi de faire connaître des modèles de femmes impliquées et inspirantes pour favoriser cette participation féminine.

S'impliquer, s'inspirer et influencer, le recueil que vous tenez entre vos mains vient justement répondre à cette recommandation. Il vous présente l'univers et l'histoire de plusieurs de nos pionnières syndicales ainsi que de militantes engagées à divers niveaux et de différentes façons dans l'action syndicale. Conscientes de l'importance des luttes et victoires sociales, politiques, économiques et juridiques passées et à poursuivre pour les travailleuses, y compris les femmes membres de la FTQ, et plus généralement pour l'ensemble des femmes dans la société, elles n'ont ménagé ni leur temps, ni leur énergie pour améliorer les conditions de vie et de travail des femmes.

En partageant leurs parcours, nous espérons contribuer à enrayer les préjugés sur la capacité des femmes à s'impliquer, à donner confiance à d'autres femmes, à en inspirer davantage à s'impliquer, tout en donnant un nouveau visage positif au syndicalisme. Ce partage permettra également de renforcer le sentiment d'appartenance de nos membres féminins à leur organisation syndicale.

Enfin, nous souhaitons reconnaître la précieuse contribution de nos pionnières, honorer l'engagement de militantes qui sont actuellement impliquées dans nos structures et souligner fièrement la pertinence de l'implication des femmes dans les syndicats et à la FTQ, et ce, pour les générations présentes et futures !

Syndicalement,

Le président,



Daniel Boyer

Le secrétaire général,



Serge Cadieux

MONIQUE ALLARD



ARCHIVES STTP

À 24 ans, Monique Allard travaille au bureau de Postes Canada à Montréal. En 1975, dans l'effervescence du mouvement militant qui l'entoure, elle assiste à sa première assemblée générale de son syndicat, le Syndicat des postiers du Canada (SPC), aujourd'hui le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP). Elle se sent immédiatement très intimidée dans cet univers qu'elle méconnaît totalement. Blottie au fond de la salle, elle se souvient n'avoir identifié qu'une seule autre femme présente parmi plus d'une centaine d'hommes. À l'insistance d'un confrère, Monique suit plusieurs formations syndicales et commence malgré tout à s'impliquer au sein du SPC. Plus tard, d'autres confrères syndicaux lui proposent de se présenter comme déléguée syndicale, ce qu'elle fait. Elle brave alors le préjugé, encore répandu dans le milieu des Postes, selon lequel « les femmes volent la place des hommes ».

Déléguée syndicale dans les Territoires du Nord-Ouest, puis en Alberta, Monique prend de plus en plus confiance en elle. Lorsqu'elle revient au Québec vers la fin des années 1980, elle continue de s'impliquer en tant que déléguée. Son syndicat étant encore majoritairement masculin, elle ne s' imagine pas pouvoir occuper un autre poste. Mais au début des années 1990, son leadership lui vaut d'être élue troisième vice-présidente de la section locale de Sherbrooke. Monique prend alors la cause des femmes sous son aile et met sur pied le tout premier Comité de la condition féminine (CCF) du STTP au Québec. Elle organise diverses activités, souligne les journées du 8 mars et du 6 décembre, participe aux marches mondiales des femmes et s'associe avec différents groupes communautaires féministes.

*PRÊCHER PAR
L'EXEMPLE*

En 1999, aux élections régionales du STTP, Monique est la première femme élue dirigeante de l'éducation et de l'organisation au bureau de la région de Québec. C'est une grande et belle percée pour les femmes des Postes. À ce moment, elle est la seule femme dans l'équipe de direction du STTP (région du Québec).

Pendant les 10 années suivantes, Monique cumule les chapeaux : formation, recrutement syndical, dossier des femmes, dossier des déléguées et délégués sociaux, santé et sécurité, etc. Elle passe la majorité de son temps sur la route à la rencontre des militantes et militants des différentes sections locales sur l'immense territoire qu'elle couvre. Lors de ses tournées, elle encourage les femmes à prendre davantage leur place, les recrutant individuellement pour qu'elles prennent la relève lorsque les hommes quittent leurs fonctions de direction. Elle leur fournit le soutien nécessaire et les encourage à présenter leur candidature. Voyant que l'éducation sert souvent de tremplin pour l'implication des femmes, Monique mise sur des formations syndicales pour parler des CCF et inciter les femmes à exprimer leurs besoins.

Si aujourd'hui le domaine des Postes s'est, somme toute, passablement féminisé, les emplois y ont longtemps été traditionnellement occupés par les hommes. Ainsi, en santé et sécurité, rien à l'époque n'est pensé pour les travailleuses dans ces emplois. Monique revendique des outils adaptés pour faciliter leur travail. Elle réclame également l'installation d'un bouton d'urgence pour assurer la protection des travailleuses des bureaux de poste ouverts le soir.

Monique a toujours su garder espoir malgré les multiples embûches. Peu à peu, les femmes prennent davantage de place au sein du STTP, ce qui permet de déconstruire un à un les préjugés et les stéréotypes au sein même des milieux de travail et syndicaux. Parions que Monique y est pour quelque chose...

GISÈLE AUGER



ALLERGIQUE AUX ABUS

D'aussi loin qu'elle se souvienne, Gisèle a toujours eu une «ALLERGIE» à toute forme d'abus, que celle-ci provienne de personnes en situation d'autorité ou non. Parents, employeurs, collègues, gouvernement, professionnels...tous étaient visés. Son implication syndicale provient fort probablement de là et en découle tout naturellement.

Ses débuts ont été en tant que déléguée au marché Steinberg de St-Eustache. À cette époque, ses employeurs sont particulièrement dans sa mire. Ayant elle-même suivi plusieurs formations, elle est devenue formatrice. Elle a aussi été coordonnatrice du Comité de condition de vie et de travail des femmes de sa section locale, les TUAC-500. Par la suite, elle s'est impliquée plus largement dans le mouvement syndical, devenant secrétaire-générale au Conseil régional FTQ Laurentides-Lanaudière, membre du comité d'éducation et du comité de condition féminine de la FTQ, représentante FTQ au Comité de reclassement Laurentides-Lanaudière, et finalement arbitre à l'assurance-emploi au bureau de St-Jérôme.

À son implication syndicale s'est ajoutée une implication communautaire, toujours pour défendre les mêmes valeurs de justice, d'équité, de respect et de solidarité. Elle a tour à tour été présidente d'un Centre d'entraide, secrétaire-trésorière au Carrefour Jeunesse Emploi, membre du C. A. du CLSC Jean-Olivier-Chénier et finalement première vice-présidente au Centre local de développement de la Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes, où elle siège toujours.

Aujourd'hui à la retraite, elle poursuit son action syndicale chez les TUAC-500 comme formatrice. Elle peut aussi partager son expérience et profiter de l'énergie de la relève!

DIANE BISSONNETTE



*UNE FEMME
PARMI LES
HOMMES*

En 1979, âgée d'à peine 19 ans, Diane Bissonnette entre à l'emploi de Bombardier, auparavant Canadair, comme ouvrière de matériaux composés. À l'époque, la présence des femmes est pratiquement nulle dans les domaines traditionnellement masculins comme l'aéronautique.

Dès sa première année, Diane subit du harcèlement psychologique et sexuel de la part de son superviseur, tout comme d'autres femmes de son département. Cette triste réalité l'amène à se présenter comme déléguée d'atelier à l'Association internationale des machinistes (qui deviendra l'Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale, AIMTA). À sa grande surprise, sa candidature est appuyée par ses collègues masculins. À peine deux mois plus tard, elle remporte une première victoire : le congédiement du contremaître qui la harcelait.

En 1986, seule femme déléguée et impliquée dans son syndicat, Diane participe à une étude FTQ sur l'accès à l'égalité pour les femmes au travail. On lui propose de siéger au Comité de la condition féminine de la FTQ et de mettre sur pied un comité dans son propre syndicat pour susciter l'implication de plus de femmes. Le défi est énorme. Mais désireuse de ne plus considérer son milieu comme une chasse gardée masculine, elle décide de démontrer au président de sa section locale 712 que le projet est possible.

La mise sur pied du tout premier Comité de la condition féminine (CCF) au sein de l'AIMTA est inespérée. Les travailleuses ont enfin un lieu pour parler de leur réalité spécifique dans un milieu très masculin. Toutefois, la place que les

femmes tentent de prendre d'assaut énormément et les batailles sont encore toutes à gagner.

En 1987 à la FTQ, les femmes posent un jalon important : trois postes de vice-présidente leur sont désormais réservés au Bureau de direction. C'est dans ce contexte que Diane, qui ne détiendra jamais un poste décisionnel à l'AIMTA, fait son entrée dans les plus hautes sphères du syndicalisme québécois.

Ce rôle lui confère une visibilité non négligeable dans sa section locale et elle en profite pour revendiquer l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes. Que ce soit lors d'assemblées syndicales, de formations ou encore de rencontres avec l'employeur, Diane se fait porte-parole des travailleuses. En matière de harcèlement, physique et psychologique, d'intimidation et de violence au travail, elle vient à bout de faire interdire tout affichage présentant une image dégradante des femmes dans les vestiaires ou sur les lieux de travail. Quant à la discrimination à l'embauche, elle dresse chaque année un bilan évaluant les critères et les qualifications exigés par l'employeur pour l'accès à un poste. Elle s'assure que les femmes ont les mêmes chances que les hommes d'obtenir un emploi dans un domaine où les salaires et les avantages offerts sont souvent bien supérieurs à ceux des milieux de travail à prédominance féminine.

La persévérance de Diane porte ses fruits. Les comportements et attitudes des travailleurs à l'égard des femmes changent graduellement. Après plus de 30 ans passés dans une usine et presque autant à militer, elle part à la retraite la tête haute. Il fallait beaucoup de courage et de détermination pour passer de l'atelier d'usine au Bureau de la FTQ. En somme, c'est l'histoire de Diane contre Goliath !

Cette pionnière est un modèle pour toutes les femmes désirant travailler dans un domaine traditionnellement masculin.

NICOLE BLUTEAU



*LE
SYNDICALISME
FÉMINISTE, ÇA
MARCHE !*

Nicole Bluteau semble née avec ce désir ardent de contribuer à l'amélioration des droits des femmes. Et si cette passion n'est pas tout à fait génétique, elle n'en est sans doute pas loin. Éduquée par une féministe, Nicole acquiert tout ce qu'il faut pour en être une à son tour. En 1950, sa mère devenue veuve élève seule ses 11 enfants. Malgré toutes les difficultés, elle tient résolument à leur assurer une bonne éducation, et particulièrement à ses filles qu'elle ne veut jamais voir dépendre d'un homme. Nicole fera des études en soins infirmiers et travaillera dans un CHSLD¹ à Chicoutimi.

À 32 ans, elle connaît très peu le milieu syndical, mais la défense des droits humains lui tient à cœur depuis toujours. Elle commence à s'impliquer, d'abord comme secrétaire de son unité de base au Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (SQEES-298). Elle participe à toutes les formations possibles et se retrouve très vite impliquée dans divers dossiers. Nicole est élue présidente de son unité où elle représente près de 85 membres.

Nicole milite également pour améliorer les conditions de vie et de travail des femmes. Lors du congrès du SQEES-298 en 1991, Nicole est élue présidente du secteur des services de santé et services sociaux au conseil exécutif. Dans sa région, le Saguenay, on lui propose de se présenter également à la présidence du Conseil régional FTQ. À ce moment, les responsabilités s'accumulent et elle se demande si elle parviendra à chausser d'aussi grands souliers. Son profond souci de justice la pousse à se dévouer entièrement à son action militante, mais le temps lui manque pour connaître tous les dossiers politiques régionaux. Son

1. Centre d'hébergement en soins de longue durée

mari et ses deux fils l'encouragent alors à briser le plafond de verre, et s'engagent à lui fournir soutien et aide lorsque cela sera nécessaire... et ils respecteront leur promesse durant toutes les années de son implication. Dans le cadre de ses fonctions, Nicole participe à une panoplie d'activités où elle prend la parole dans les médias locaux pour défendre et représenter les membres de son syndicat et de sa région. Au fil du temps, elle développe ses habiletés en communication et prend de plus en plus confiance en elle.

En 1995, les femmes du Québec prennent les choses en main pour faire entendre leurs voix. La Fédération des femmes du Québec (FFQ) organise la marche *Du pain et des roses* au cours de laquelle des femmes de partout convergent vers Québec en portant neuf grandes revendications. Nicole s'inscrit alors dans l'histoire en parcourant à pied les 200 kilomètres menant à l'Assemblée nationale. Les femmes sortent par milliers dans la rue, déterminées et plus unies que jamais. Elles demandent entre autres l'adoption d'une loi proactive sur l'équité salariale, la hausse du salaire minimum, la perception automatique des pensions alimentaires, la mise en place d'un programme d'infrastructures sociales, le gel des frais de scolarité et l'accès à des places réservées dans les services de formation. Ces femmes ne reviennent pas les mains vides : la promesse d'une loi sur l'équité salariale, une augmentation du salaire minimum de 45 ¢/l'heure, 5 places sur 15 réservées aux femmes dans les formations menant à des métiers traditionnellement masculins, le gel des frais de scolarité pour l'année, et bien d'autres.

À l'issue de sa participation à la marche *Du pain et des roses*, Nicole est élue vice-présidente dans un poste réservé aux femmes à la FTQ et le restera jusqu'en 2004. Pour elle, rien n'est impossible : les femmes peuvent tout accomplir. Elle devient une inspiration pour les militantes de la FTQ.

SYLVIE CADIEUX

(1956- 2014)



MANON CHARLEBOIS

Pendant 15 ans, Sylvie Cadieux travaille à temps partiel dans des supermarchés Dominion (plus tard, Provigo). Elle occupe successivement les postes de caissière, commis à la boulangerie et à la charcuterie. En assemblée générale de sa section locale (500), elle se fait remarquer par son syndicat, maintenant les Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC), pour ses questions sur les conditions de travail de ses consœurs. Sylvie est loin de s'imaginer qu'elle deviendra sous peu une militante syndicale et féministe, engagée dans toutes les batailles. Et, qui plus est, une formatrice hors pair.

Sylvie se préoccupe des différences salariales entre les commis féminins et masculins. Elle porte ces préoccupations à la table de négociation lors de deux conventions collectives conclues avec l'employeur au début des années 1980. Elle est la première travailleuse à temps partiel à prendre part aux négociations chez Provigo, portant du même coup les revendications de ces salariées avec elle. Lors de la deuxième négociation, Sylvie s'assure d'inclure des dispositions concernant les conditions de vie et de travail des femmes dans les demandes syndicales. Elle tient fermement à l'amélioration des droits des femmes et milite durant toute sa vie pour cette cause.

Chez les TUAC-500, Sylvie cumule bientôt plusieurs rôles : déléguée syndicale, déléguée sociale, membre du Comité de conditions de vie et de travail des femmes (CCVTF). Alors qu'elle participe à une session de formation, elle a la piqûre : elle décide de devenir formatrice. Elle donne plusieurs cours, dont ceux sur la réforme du Code civil, sur le congé de maternité et sur les conditions de

*TROUVER SA
VOIE PAR LE
SYNDICALISME*

vie et de travail des femmes. En 1986, elle est élue vice-présidente des TUAC-500 et, plus tard, secrétaire-archiviste du comité exécutif.

Coordonnatrice du CCVTF pendant cinq ans, Sylvie se laisse porter par l'élan de créativité de sa proche amie, Francine Leblanc. Avec les femmes du comité, elles présentent à trois reprises la pièce de théâtre Si Cendrillon pouvait mourir, un petit bijou féministe relatant, au gré de chansons et de textes, les stéréotypes, mais aussi les vérités sur les conditions de vie des femmes. Les consœurs du comité expriment à leur manière le besoin criant de toutes les femmes d'être enfin considérées à leur juste valeur dans la vie et au travail.

De cette florissante implication, Sylvie trouve sa voie. Elle effectue un retour sur les bancs d'école pour compléter un parcours en communication sociale. Elle travaille ensuite pour l'organisme communautaire d'insertion professionnelle Cuisine-Atout et, en parallèle, au Service de l'éducation de la FTQ et au Conseil du travail de Montréal. Elle met notamment sur pied un cours pour les délégués syndicaux et déléguées syndicales des TUAC-Québec. En 2001, elle devient responsable des communications et directrice du personnel de bureau chez les TUAC-501, poste qu'elle occupe pendant 10 ans. Elle agit également comme soutien technique pour le comité des femmes de la section locale 501. Enjouée et taquine, elle ajoute son grain de sel dans toutes les activités organisées par le CCVTF. En 2011, elle obtient l'emploi de ses rêves, celui de coordonnatrice au développement pédagogique à la Fondation de formation économique du Fonds de solidarité de la FTQ.

Elle se donne à fond jusqu'à ce que, trop tôt, la vie en décide autrement. Sylvie Cadieux était une grande militante syndicale et féministe. Toujours prête à défendre les causes qui lui tenaient à cœur, la formation resta pour elle un maillon essentiel à l'implication syndicale des femmes et des hommes.

Ce portrait a pu être réalisé grâce à la précieuse collaboration de Francine Leblanc.

ISABELLE DURANLEAU



*UNE « FEMME
D'ACIER »*

En 1972, lorsque Isabelle Duranleau commence son nouvel emploi en bureau-tique dans la multinationale Federal Pioneer installée tout près de chez elle à Granby, les employées et employés n'y sont pas encore syndiqués. Quelques années plus tard, elle signe sa première carte de membre avec le Syndicat des Métallos. Même si elle n'est pas à l'origine de cette mobilisation, Isabelle s'intéresse tout de suite au syndicalisme et décide de s'engager dans son syndicat. Elle est d'abord élue vice-présidente de son unité puis, en 1978, après un long conflit, elle en devient la présidente. À cette époque, elle est aussi formatrice pour les futurs déléguées et délégués syndicaux.

Durant cette période, elle entreprend des études universitaires à temps partiel et complète deux certificats. En 1984, diplômée en administration, puis en relations industrielles, Isabelle décroche un nouvel emploi à l'Université du Québec à Montréal. Elle annonce avec regret son départ du syndicat et doit laisser sa place à la présidence. Souhaitant la garder dans ses rangs, son syndicat s'empresse de lui proposer un poste de permanente au bureau de St-Jean. Isabelle n'hésite pas longtemps, elle qui de loin préfère travailler du côté syndical où elle se sent dans son élément. Elle devient ainsi la première femme embauchée à ce poste depuis la création du « district 5 » regroupant l'ensemble des membres au Québec.

Les femmes sont alors encore peu nombreuses parmi les membres du Syndicat des Métallos qui, à l'origine, représente les travailleurs du secteur de la métallurgie. Les comités de la condition féminine (CCF) n'existent pas encore, même si les besoins sont sans doute présents. À ses débuts, Isabelle a d'ailleurs de la

difficulté à recruter des travailleuses pour qu'elles s'impliquent dans le syndicat. Quand ce n'est pas leur mari qui s'y oppose, elles affirment tout simplement ne pas avoir de temps, avec les enfants et les tâches ménagères qui les attendent au retour du travail.

Au début, Isabelle tente du mieux qu'elle peut d'augmenter la participation des femmes à ses côtés. Elle les convie parfois à des goûters après les assemblées syndicales, mais les choses avancent à pas de tortue. Lorsque des besoins en formation se présentent, elle en profite pour recruter des femmes afin qu'elles deviennent formatrices à leur tour.

À la suite de la Conférence nationale sur la condition féminine tenue en 1996 par son syndicat sur la scène canadienne, les nouveaux statuts exigent que des CCF soient créés dans chaque section locale, ainsi que dans chaque district canadien. Ces comités visent la participation des travailleuses et l'obtention de l'égalité entre les sexes au sein des milieux de travail et du syndicat. Jusqu'au début des années 2000, les Métallos du district 5 comptent seulement quatre conseillères syndicales. Mais cela n'empêche pas une collègue d'Isabelle, Lisette Denis, de mettre sur pied le premier CCF du district 5.

Isabelle travaille dorénavant au bureau syndical de Montréal et représente pendant quelques années les femmes de son syndicat au CCF de la FTQ. En plus d'appuyer les mesures contre le harcèlement au travail et la lutte pour l'équité salariale, Isabelle milite tout particulièrement pour le droit au retrait préventif pour la travailleuse enceinte. La Loi sur la santé et la sécurité du travail prévoit en effet des mesures de réaffectation ou de retrait pour protéger les travailleuses futures mères ou celles qui allaitent. Représentant plusieurs travailleuses fréquemment en contact avec des matières toxiques et dangereuses sur leurs lieux de travail, Isabelle s'efforce de négocier des clauses de conventions collectives afin de les protéger.

L'effectif s'étant par la suite passablement féminisé au sein des Métallos, Isabelle, aujourd'hui à la retraite, est plus qu'optimiste pour l'avenir des travailleuses dans son syndicat.

MARIE-CLAUDE ÉTHIER



Cela fait plus de 10 années maintenant que Marie-Claude Éthier milite avec acharnement pour faire reconnaître l'importance du rôle des employées de soutien en milieu scolaire. Cette bataille, elle se l'est très vite appropriée en entrant à l'emploi de la commission scolaire Marie-Victorin comme éducatrice en service de garde, après ses études en psychologie. Alors âgée d'à peine 22 ans, elle décide de prendre un peu d'expérience sur le marché du travail avant de poursuivre ses études.

Ce premier contact est à la fois brutal et révélateur. En effet, Marie-Claude constate très vite la pénibilité des conditions de travail des éducatrices : horaires coupés en mi-journée, lourdeur des tâches, temps de planification non rémunéré, qualification très peu reconnue, etc. Il lui faut à tout prix combattre ces iniquités. Elle participe alors à une enquête socio-économique menée par le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau (SEPB), où elle dénonce notamment le travail de « bénévole » des éducatrices et les primes ridicules qui leur sont accordées en contrepartie. Cela ne fait que renforcer le mythe selon lequel le travail de soins aux enfants est « naturel » pour ces femmes; elles n'obtiennent ainsi aucune reconnaissance de leur employeur. Pire, celui-ci profite du lien émotionnel qui se crée entre les éducatrices et les enfants pour leur faire accepter des conditions d'emploi inadmissibles.

De l'enquête, Marie-Claude ressort plus motivée que jamais à contrer la dégradation des conditions de travail de ces femmes et à faire reconnaître le rôle considérable qu'elles jouent auprès des élèves, des enseignants et des écoles.

*EMPLOYÉE
DE SOUTIEN :
UN TRAVAIL À
VALORISER !*

En 2005, lors du renouvellement des conventions collectives du secteur public, elle est de toutes les manifestations : distribution matinale de tracts, ravitaillement, mobilisation auprès de ses collègues. Malgré les conditions de grève difficiles, elle demeure une militante convaincante et convaincue, et souhaite que plus de femmes s'engagent à protéger leurs droits durement acquis par le passé. Toutefois, Marie-Claude se bute à une triste réalité : un sentiment de culpabilité habite trop souvent les travailleuses lorsque les moyens de pression affectent indirectement les élèves. D'ailleurs, l'employeur n'hésite pas à recourir à cet argument à son avantage pour couper toujours plus dans le temps de travail rémunéré des éducatrices.

En 2007, Marie-Claude se présente à un poste de directrice au comité exécutif de sa section locale. Elle mène le dossier particulièrement complexe de la résolution des griefs et réussit à négocier une entente menant au règlement de plus de 700 griefs. En 2009, elle se porte à la défense des techniciennes en éducation spécialisée (TES). Selon elle, la méthode de calcul des heures travaillées utilisée par l'employeur empêche les travailleuses d'accéder à un emploi régulier. Un an plus tard, après avoir contacté chaque membre, elle obtient gain de cause. Au total, 90 personnes accèdent à un statut permanent, à une stabilité d'emploi et à de meilleures conditions de travail.

Marie-Claude est plus qu'une militante syndicale : elle est une femme de cœur défendant avec dévouement les droits de ses collègues. Elle croit profondément en l'importance de leur contribution au sein du personnel scolaire et refuse catégoriquement que l'employeur leur laisse entendre le contraire. Arrivée dans le milieu scolaire un peu par hasard et sans trop d'attentes, elle y a finalement trouvé plus qu'une simple expérience de travail : une réelle vocation et un désir criant de changer les choses.

MARIE-FRANCE FLEURANTIN



*LA FOUGUE DE
LA JEUNESSE
MILITANTE*

Une relève syndicale féminine dans un domaine traditionnellement masculin, c'est possible ! Marie-France Fleurantin en est un bel exemple.

Cette jeune militante travaille dans la finition de meubles depuis déjà plus de 15 années. En 2010, elle obtient l'emploi qu'elle convoite chez Bombardier Aéronautique. Rapidement, elle réalise que la place des femmes est loin d'être acquise. Celles-ci doivent redoubler d'ardeur pour se faire accepter et Marie-France n'y échappe pas.

Elle découvre l'importance du syndicat, UNIFOR, quand elle obtient sa permanence. Enfin, elle peut dénoncer les préjudices subis alors qu'isolement, affectation aux tâches dévalorisantes, favoritisme, sous-évaluation de son travail faisaient partie de son quotidien. Marie-France s'implique dès lors au sein du Comité de la condition féminine (CCF) et du Comité des travailleurs multiethniques unis de sa section locale, espérant venir en aide aux personnes qui subissent le même sort.

Convaincue que l'éducation est essentielle, Marie-France suit de nombreuses formations syndicales. C'est durant l'une de ces formations destinées aux femmes qu'elle prend conscience de l'apport des syndicats dans les luttes pour les droits des femmes. Elle mesure alors l'ampleur des batailles qui ont été menées et l'évolution des luttes des femmes.

Auprès de ses collègues, Marie-France accorde d'abord la priorité à la défense des droits de la personne pour éliminer toute discrimination résiduelle en

fonction du sexe ou de l'origine ethnique. Dans son rôle syndical, elle s'assure que toutes et tous aient accès à la bonne information quant à leurs droits.

Avec les membres du Comité de la condition féminine de sa section locale dont elle est la vice-présidente, elle tente de mettre en place une procédure syndicale pour accompagner les travailleuses enceintes. Pour elle, il semble aberrant que les travailleuses réaffectées à de nouvelles fonctions durant leur grossesse se retrouvent complètement laissées à elles-mêmes.

Elle avoue qu'il est encore difficile pour les femmes de prendre leur place dans un syndicat à forte majorité masculine et croit que des postes syndicaux doivent leur être réservés pour que le syndicat soit plus représentatif. Le CCF travaille d'ailleurs en ce sens.

Remplie d'ambition et d'espoir, Marie-France encourage les femmes de son milieu de travail à se mobiliser et à s'impliquer syndicalement.

Militante engagée, elle souhaite que les travailleuses, en particulier celles issues des minorités visibles, aient enfin une voix pour porter leurs préoccupations.

SYLVIE GOYER



JOSHUA BERSON

UNE QUESTION D'ÉQUITÉ ET DE JUSTICE !

Sylvie Goyer marque sans conteste la lutte pour l'équité salariale à la section locale 1244 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). Entrée au service de la photocopie de l'Université de Montréal dans les années 1970, elle n' imagine pas l'ampleur de la bataille qu'elle s'apprête à mener quand elle commence à militer.

Au Québec, le milieu des années 1980 est propice à de nombreux débats et batailles en faveur de l'équité salariale. Pour sa part, Sylvie remarque dans son milieu de travail de sérieuses incohérences salariales entre les emplois occupés majoritairement par les hommes et ceux occupés majoritairement par les femmes. Les affichages de postes lui révèlent le peu de reconnaissance attribuée aux tâches dites féminines et des différences flagrantes dans la terminologie utilisée pour leur description.

Elle décide de se présenter au comité exécutif de sa section locale et est élue à la présidence. Dans le cadre de ses nouvelles fonctions, elle travaille en étroite collaboration avec le comité d'équité salariale, une occasion en or pour elle de se familiariser avec le dossier. Sylvie constate que l'équité salariale est généralement mal comprise. Les hommes en particulier semblent avoir beaucoup de difficulté à reconnaître les inégalités persistantes, probablement puisqu'elles se perpétuent depuis si longtemps.

Le milieu universitaire, « lieu de haut savoir », la déçoit : il résiste au changement. À force d'argumentations et de démonstrations de la part du syndicat, l'Université consent enfin à certains rajustements salariaux sans toutefois

procéder à un véritable exercice d'équité salariale. Or, le problème fondamental demeure : l'employeur ne reconnaît toujours pas la discrimination systémique subsistant dans les emplois à prédominance féminine. Voulant acheter la paix, il a plutôt opté pour un exercice de « relativité salariale », où tous les emplois, autant féminins que masculins, sont susceptibles de recevoir des rajustements.

En 1996, Sylvie participe à la Coalition québécoise en faveur de l'équité salariale. Elle collabore à la rédaction et au suivi d'une plainte pour discrimination salariale déposée par le SFCP à la Commission des droits de la personne du Québec. Entre-temps, les luttes syndicales et féministes aboutissent à l'adoption de la Loi sur l'équité salariale. Pour Sylvie, c'est une demi-victoire. En effet, une faille subsiste dans la loi : son chapitre IX permet aux entreprises d'être exemptées de l'obligation de procéder à l'exercice d'équité salariale si elles démontrent qu'elles ont déjà fait un travail de relativité salariale. L'Université s'en tire donc à bon compte avec son exercice de relativité salariale qu'elle réussit à faire reconnaître.

Convaincues de la justesse de leur cause, Sylvie et ses collègues intensifient leurs efforts : signatures de pétitions, distribution de tracts, mobilisations et sensibilisation des membres, occupation de la place publique, contestation juridique, etc. Elle refuse d'abandonner si près du but. Malgré les nombreux obstacles, avec son syndicat, elle fait preuve d'une remarquable ténacité, refusant catégoriquement de « négocier » la discrimination.

En janvier 2004, le jugement Julien invalidant le chapitre IX de la Loi, l'espoir reprend. Un véritable exercice d'équité salariale aura finalement lieu. Parallèlement, l'Université et le syndicat arrivent à un règlement hors cour sur la plainte déposée 12 ans plus tôt. En plus des rajustements salariaux, certaines travailleuses récupéreront jusqu'à 10 000 \$ en indemnités !

Syndicaliste et féministe, mais maman avant tout, Sylvie peut être fière du bel héritage qu'elle lègue à ses enfants et à ses petits-enfants. Aujourd'hui, ce ne sont plus seulement les femmes du SFCP-1244 qui profitent de son travail acharné, mais toutes les travailleuses qui occupent un emploi à prédominance féminine.

GHISLAINE JALBERT



Ghislaine Jalbert milite depuis l'âge de 15 ans. Elle mène sa première lutte pour le droit à l'avortement libre et gratuit à la fin des années 1960. Sensible à toutes les formes d'injustice, elle s'envole quelques années plus tard pour le Sénégal où elle aspire à suivre une formation de psychologie à l'Université de Dakar. Là-bas, elle participe aux grandes luttes contre l'apartheid. De retour au pays, elle est habitée par ce besoin criant de lutter contre les inégalités.

En 1985, elle est embauchée par Transports Canada, un ministère fédéral. Elle s'implique au comité ministériel fédéral pour la défense du droit des femmes dont elle est présidente provinciale pendant sept ans et présidente nationale pendant plus d'un an. Lorsque le comité change de vocation pour s'orienter davantage vers les droits de la personne, Ghislaine devient présidente du comité ministériel provincial de la diversité à Transports Canada. Mais, lorsqu'elle découvre le mouvement des femmes dans son syndicat, l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), les valeurs sociales du syndicalisme gagnent très vite son cœur de militante et débute alors son implication syndicale.

La défense des droits des femmes devient vite sa priorité. Peut-être parce que la violation de ces droits semble plus flagrante. Ou peut-être parce que sa mère ne fit jamais d'études supérieures, juste parce qu'elle était une femme. Quoi qu'il en soit, Ghislaine se dévoue corps et âme aux luttes des femmes.

Peu importe les obstacles, elle a une foi et une confiance inébranlables à l'égard des femmes. Pour elle, leur unité est une force irréfutable et elle s'entête à le leur répéter. Bientôt, elle prend la parole, entre autres lors de conférences, pour

*LES FEMMES :
UNE FORCE
PAS TOUJOURS
TRANQUILLE...*

élargir la portée de son action. Jamais elle n'aurait imaginé être capable d'une telle chose. Mais l'appui de consœurs militantes et son dévouement envers sa cause la poussent à vaincre ses peurs.

Parce qu'elle veut sensibiliser, éduquer et mobiliser, Ghislaine se découvre un talent pour l'écriture et le théâtre lors de son passage au Collège FTQ-Fonds, talent qu'elle n'hésite plus à mettre au service des luttes sociales féministes. Avec sa consœur Neus Pont, elle écrit et met en scène des saynètes théâtrales sur des problématiques affectant les femmes : l'exploitation sexuelle, la mondialisation, la discrimination contre les femmes autochtones, etc. Grâce au théâtre et à l'humour, elle incite les femmes à se rassembler et à lutter avec elle.

Pendant plus de 20 ans, elle est de toutes les revendications et luttes : équité salariale, éducation, conciliation travail-famille, diversité culturelle, métiers traditionnellement masculins, etc. Alors qu'elle siège au comité des femmes de son syndicat, elle accède au poste de directrice des femmes représentant les coordonnatrices régionales au Conseil québécois de l'AFPC. Au même moment, elle représente son syndicat au Comité de la condition féminine de la FTQ (CCF-FTQ).

Ghislaine démystifie l'idée que les femmes fonctionnaires sont des privilégiées. Pour elle, les luttes syndicales sont des luttes sociales avant tout. Les victoires remportées par les syndicalistes ont depuis toujours permis l'amélioration des conditions de vie et de travail de l'ensemble des femmes et de la société. Elle se fait donc un devoir de publiciser les bons coups des syndicats et plaide que ceux-ci sont des acteurs organisés pour la défense de nos droits.

Ghislaine aime croire que partout où les femmes se sont levées pour défendre leurs droits, elles y sont arrivées. Selon elle, « unies, les femmes ont fait et feront reculer même les dictatures ». Une certitude l'habite : les femmes doivent prendre la place qui leur revient ; sinon personne ne le fera à leur place !

ALINE LACHAPELLE



SERGE JONGUÉ

En 2008, Aline Lachapelle prend sa retraite et quitte la présidence de la section locale 1998, aujourd'hui fusionnée à la section locale 106 du syndicat des Teamsters. Celle qui a travaillé pendant plus de 31 ans comme opératrice de machines à coudre pour l'entreprise Peerless Clothing aura veillé durant toutes ces années au respect des droits de plusieurs centaines de travailleuses immigrantes, parfois fraîchement arrivées au Québec.

Déjà vers la fin des années 1970, lorsque Aline commence à travailler chez Peerless, les quelque 2 000 travailleuses et travailleurs de l'usine sont majoritairement des personnes immigrantes. À son départ, près de 40 ans plus tard, le portrait a peu changé et la main-d'œuvre provient de plus d'une quarantaine de pays. Malheureusement, la plupart des travailleuses ne connaissent ni leurs droits, ni souvent même le français lorsqu'elles posent le pied en sol canadien. À peine arrivées, celles qui ont la chance de trouver un emploi commencent à travailler sans tarder. Pour ces femmes et leur famille, c'est une question de survie.

Face à ce constat, Aline décide de s'impliquer dans son syndicat. Elle souhaite représenter les travailleuses de son milieu de travail, mais pour ce faire, elle doit pouvoir entrer en contact avec elles. À ce moment, le comité exécutif de sa section locale, dont Aline est devenue présidente, est composé de 17 personnes parlant peu ou pas du tout le français. On imagine alors la complexité des communications entre les membres du comité et leur présidente, d'autant plus que cette dernière ne parle pas l'anglais !

OBJECTIF :
MIEUX
REJOINDRE
LES FEMMES
IMMIGRANTES

Germe alors l'idée d'organiser des cours de français pour les membres du comité exécutif. Très vite, les demandes abondent. Aline propose à son employeur un premier programme de francisation, les cours étant offerts à tous les travailleuses et travailleurs de Peerless désirant apprendre la langue de leur terre d'accueil. Les premières sessions de formation ont lieu durant la pause du midi, à raison de trois jours par semaine.

L'apprentissage de la langue française s'avère très tôt un véritable outil d'émancipation pour ces femmes, tant dans leur vie au travail, que dans leur vie familiale. Ayant accès au contenu de leur convention collective, elles comprennent dorénavant mieux la portée de leurs droits. En matière de santé et de sécurité, les progrès sont majeurs. Craignant à tout moment d'être congédiées, les couturières acceptaient trop souvent, parfois même au péril de leur santé, n'importe quelle condition de travail. Elles sont désormais libérées de cette inquiétude. Le français est devenu une voie de passage indispensable à leur intégration à la société québécoise.

Aline devient l'instigatrice de la mise sur pied d'un grand réseau de déléguées et délégués syndicaux. Composé d'une trentaine de personnes représentant presque toutes « les langues », ce réseau permet au syndicat d'accueillir plus facilement chaque personne nouvellement membre et de garder contact avec elle. La vie syndicale s'organise et devient tantôt l'occasion de nouer des liens d'amitié solides, tantôt celle d'y trouver le réconfort, et même une deuxième famille.

Au cours de sa vie syndicale, Aline siège au Comité de francisation de la FTQ et au Caucus des femmes Teamsters. Elle permet non seulement à des centaines de travailleuses d'apprendre la langue française, mais elle leur ouvre aussi les portes d'un tout nouveau monde. Aujourd'hui, peu de sections locales peuvent se vanter d'avoir une aussi belle diversité au sein de leur effectif. C'est un bel héritage qu'Aline laisse à toutes ces femmes et ces hommes venus d'ailleurs.

CHANTAL LALANCETTE



ARCHIVES MÉTALLOS

En 1982, Chantal Lalancette travaille dans une manufacture spécialisée dans la transformation du métal où son beau-père est actionnaire minoritaire. Au fil du temps, les promesses d'augmentation salariale non tenues, les lacunes en santé et sécurité et les mauvaises conditions de travail font partie du quotidien des travailleuses et travailleurs. Sans compter la discrimination et l'intimidation que subissent quotidiennement les travailleuses, alors minoritaires dans l'usine.

Un vendredi après-midi, excédées par ces injustices, Chantal et une collègue décident d'aller frapper à la porte du Syndicat des Métallos. Les deux jeunes femmes entreprennent une campagne de syndicalisation et réussissent à faire accréditer le syndicat. Un brin insouciante à cette époque, Chantal ne réalise pas l'ampleur de son geste face au conjoint de sa mère et le sentiment de trahison qui s'ensuit. Invitée implicitement à quitter le foyer familial plus rapidement que prévu, elle part pour fonder sa propre famille.

Dans les premiers moments de l'unité syndicale dont elle est la fondatrice, Chantal renonce à se présenter à un poste électif. Récemment mariée, elle ne s' imagine pas pouvoir concilier responsabilités familiales et syndicales, mais elle poursuit tout autant sa mobilisation. En 1985, alors que les négociations piétinent, Chantal, le ventre bien arrondi par une deuxième grossesse, n'hésite pas à se rendre sur les piquets de grève. À la fin des années 1990, ses enfants maintenant à l'école, elle rattrape le temps perdu et se fait élire à la présidence de son unité.

*PATIENCE ET
PERSÉVÉRANCE...*

Travaillant dans un milieu essentiellement masculin depuis plusieurs années, Chantal sait que les travailleuses se retrouvent confinées aux emplois de journalière de base, sans possibilité d'avancement. Elle encourage ses consœurs et collègues à postuler malgré tout des postes plus haut gradés et mieux rémunérés. Sans surprise, l'employeur fait preuve chaque fois d'une grande habileté à contourner les candidatures des travailleuses. Misant alors sur sa fonction dans le syndicat, Chantal postule un jour un poste de manutentionnaire et l'obtient. Elle déchant rapidement lorsque, prétextant qu'elle n'en a pas besoin, le contremaître lui refuse tout simplement la formation pour la conduite du chariot élévateur, pourtant nécessaire à son travail. Il ne lui assigne que les tâches les plus faciles. Pendant plus d'un an, Chantal n'accomplit qu'une partie de son travail. Mais avec l'aide d'un collègue, tous les soirs au départ du superviseur, elle s'exerce à conduire le chariot. Mis devant le fait accompli, le contremaître accepte enfin qu'elle passe son permis, lui laissant plus de latitude dans son travail. Quelques années plus tard, seulement deux autres travailleuses ont réussi à accéder à des postes de montage-assemblage historiquement réservés aux hommes.

Après 32 années comme salariée de l'usine, Chantal est maintenant libérée à temps plein. Elle occupe le poste de vice-présidente de sa section locale. Elle représente dorénavant les membres des 15 unités affiliées à la section locale 9414 des Métallos. Dans ses nouvelles fonctions, elle s'efforce d'enrayer la discrimination à l'égard des travailleuses lors de l'attribution de postes, par le biais de la négociation avec les employeurs. Elle profite de toutes les occasions pour rassembler et parler aux travailleuses qu'elle représente et les incite à postuler des emplois de classe supérieure.

Issue d'un milieu majoritairement masculin, elle comprend bien la réalité des travailleuses dans les usines : si elles veulent améliorer les choses, elles doivent absolument s'impliquer. Pour Chantal, la juste place des travailleuses passe par la mobilisation, le soutien et la création d'un réseau de femmes fort.

MARIE-DANIELLE LAPOINTE



*DE TOUS LES
COMBATS!*

En 1981, Marie-Danielle Lapointe occupe un poste temporaire de caissière chez Steinberg, une importante chaîne d'alimentation québécoise. Elle se fait remarquer rapidement par la section locale 500 de son syndicat, maintenant les Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC), après avoir fait signer une pétition par ses collègues pour contester le congédiement injuste d'une employée dont la caisse ne balançait pas.

Les délégués syndicaux en place lui suggèrent de se présenter comme assistante-déléguée de son magasin, ce qu'elle fait sans hésiter. Rapidement, Marie-Danielle participe à plusieurs formations syndicales et milite au comité de condition féminine de sa structure syndicale. Alors aux études, Marie-Danielle reporte l'obtention de son diplôme afin de se consacrer à son militantisme. Elle interrompt volontairement un semestre afin de pouvoir représenter ses collègues au comité de négociation. C'est la première fois que les personnes salariées à temps partiel auront une porte-parole à la table de négociation, alors qu'elles représentent plus de la moitié du personnel chez Steinberg. La détermination du syndicat aboutit à l'obtention d'un programme offrant une meilleure protection aux caissières. Désormais, un système de points permet de compenser les erreurs de caisse en tenant compte du nombre de transactions effectuées durant leur quart de travail. Les caissières éviteront ainsi un congédiement injuste et elles profiteront d'une meilleure sécurité d'emploi.

Militant au Conseil du travail FTQ de Montréal depuis le début des années 1980, Marie-Danielle y effectue un stage dans le cadre de ses études en travail social. Elle est responsable de l'organisation de soirées d'information pour les

personnes déléguées sociales. En 1992, après un deuxième stage, cette fois-ci dans un centre pour femmes, et une première grossesse, elle obtient un emploi permanent au Conseil pour le service Urgence-emploi. La militante syndicale qu'elle est peut donc poursuivre avec bonheur la défense de ses convictions dans le cadre même de son travail. En 1995, le comité exécutif du Conseil lui recommande de se présenter au poste de secrétaire générale, devenu vacant. Elle est élue et devient ainsi la première femme à ce titre. Elle y fera trois mandats consécutifs avant d'aller relever d'autres défis en 2001.

Tout au long de ces années au Conseil régional, Marie-Danielle continue de se porter à la défense des femmes. Elle milite non plus seulement pour qu'elles obtiennent de meilleures conditions de travail, mais également pour défendre l'égalité entre les femmes et les hommes. À cette époque, le Conseil avance plusieurs idées perçues comme progressistes et il ne fait heureusement pas exception en matière de condition féminine. Ainsi, il prend position en faveur du droit à l'avortement et contre la violence faite aux femmes. Le Conseil est également de la lutte pour la féminisation du nom de la FTQ et plaide pour que davantage de femmes occupent des postes au sein des syndicats. Marie-Danielle, quant à elle, s'attarde à sensibiliser les femmes aux stéréotypes et préjugés dont elles sont victimes en emploi. C'est entre autres lors de sessions de formation qu'elle promeut l'importance de l'égalité homme-femme. Enfin, avec le Conseil, elle prend part à l'organisation d'événements tels que les marches des femmes et la Journée internationale des femmes.

Marie-Danielle s'est donnée pendant plus de 20 ans au sein du Conseil régional, autant par devoir professionnel que par amour pour l'action militante. Depuis 2001, elle est responsable de l'éducation au Syndicat des Métallos et partage désormais sa passion du militantisme dans un milieu traditionnellement masculin. Œuvrer chaque jour auprès des travailleuses et des travailleurs lui permet de combler le besoin de justice qu'elle ressent depuis son adolescence.

FRANCINE LEBLANC



MANON CHARLEBOIS

Caissière de supermarché pendant plus de 18 ans chez Dominion Stores, devenu Provigo, Francine Leblanc constate vite les différences salariales entre les postes occupés par les femmes et ceux occupés par les hommes. En s'apercevant qu'elle était la seule femme parmi une quinzaine d'hommes lors de sa première négociation, sa fibre féministe prend tout son sens. Son implication syndicale est dès lors motivée par cette absence flagrante de femmes dans les instances de son syndicat, les Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC).

« Et les filles, monsieur le président? » réclame haut et fort Francine Leblanc chaque fois que les femmes sont exclues du langage syndical lors des assemblées générales. C'est une façon pour elle de rappeler que les femmes sont aussi nombreuses que les hommes chez les TUAC.

En 1981, avec d'autres consœurs, elle fonde le comité de conditions de vie et de travail des femmes (CCVTF) de sa section locale. Elle en est à la fois coordonnatrice, membre et soutien technique. Elle fournit également son appui à d'autres sections locales des TUAC ainsi qu'au Conseil du travail de Montréal (CTM), afin que plus de comités de femmes voient le jour. En aucun moment, la rareté des femmes dans le mouvement syndical ne parvient à arrêter Francine.

Mobilisatrice dans l'âme, elle met tout en œuvre et use de créativité pour regrouper les femmes. Elle tisse des liens entre les organismes communautaires et les militantes syndicales afin de créer un réseau féministe fort. Elle orchestre par exemple des collectes de paniers de Noël pour les maisons pour femmes

*MILITER...
AUTREMENT!*

violentées. Pour la Journée internationale des femmes (8 mars), elle organise la distribution d'affiches et de macarons dans les magasins. Elle coordonne l'organisation et la mobilisation des travailleuses membres de son syndicat pour les marches des femmes.

Pour Francine, être femme dans le mouvement syndical est synonyme de faire les choses autrement. Son militantisme se rapproche davantage des réalités féminines. Elle multiplie les « soirées de filles », les pièces de théâtre, les jeux-questionnaires féministes pour regrouper les femmes, les informer et les faire vibrer au rythme du mouvement militant. Pour elle, le soutien et le plaisir sont la clé de la mobilisation des femmes. C'est lorsqu'elles sont réunies pour une même lutte qu'elles trouvent cette énergie et cette force leur permettant d'œuvrer à l'amélioration de leurs droits.

Francine se fait également remarquer pour ses nombreuses interventions chantées lors d'événements syndicaux. Elle compose plus d'une trentaine de chansons ayant pour trame de fond différentes revendications syndicales. C'est pour elle une manière percutante de faire entendre la voix des femmes dans une foule à prédominance masculine.

En 1980, Francine est élue vice-présidente du comité exécutif de sa section locale. Elle occupe également le poste de responsable du programme d'éducation des TUAC-500 et du CTM un an plus tard. Elle y donne de nombreux cours sur la condition féminine, dont celui sur le congé de maternité et celui sur les conditions de vie et de travail des femmes. En 1985, elle devient la première femme de la base à devenir représentante syndicale chez les TUAC-500. Elle siège également au Comité de la condition féminine de la FTQ pendant plus de 15 ans et termine sa carrière en 2007 au Conseil provincial des TUAC-Québec, où elle exerce le rôle de secrétaire exécutive.

Même si elle l'a tant espéré, Francine savait qu'elle ne pourrait changer le monde. Pour elle, c'est à coup de petites révolutions que les femmes avanceront, lentement mais sûrement, vers une plus grande égalité entre les femmes et les hommes.

DANIELLE LEGAULT



SOPHIE BERTRAND

Le parcours de Danielle Legault débute dans les années 1970, alors qu'elle travaille comme préposée aux bénéficiaires dans un CHSLD². Elle est syndiquée. Toutefois, son syndicat, l'Union des employés de service, local 298 (FTQ), est alors peu présent, pour ne pas dire complètement absent. L'employeur se permet de violer sans vergogne les clauses de la convention collective et il accorde même des traitements de faveur à certains employés. Outrée, Danielle s'informe de ses droits et, avec quelques collègues, décide de prendre les choses en main. C'est son tout premier contact avec le syndicalisme.

Elle commence son action militante au bas de l'échelle, au sein même de son milieu de travail. Touchant d'abord aux assurances collectives, elle s'implique rapidement au Comité de conditions de vie et de travail des femmes, où les intérêts à défendre lui semblent fondamentaux dans un syndicat composé en grande majorité de femmes.

En 1995, après plus de 20 ans de militantisme, Danielle est élue à l'un des quatre postes de direction du Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (SQEES-298). C'est une grande victoire pour les travailleuses de son syndicat. Elle y occupe les fonctions de vice-présidente aux communications et aux questions régionales. Elle est responsable politique de différents comités, dont le comité des femmes, qu'elle représente aussi au Comité de la condition féminine de la FTQ.

Son bilinguisme est un atout lui permettant de représenter ses membres sur les scènes canadienne et internationale. Elle devient la première femme

2. Centre d'hébergement en soins de longue durée

*GRAVIR LES
ÉCHELONS,
UN À LA FOIS*

vice-présidente internationale pour le Québec à l'Union internationale des employés et employées de service.

Militante de la base, elle a gravi au fil des années tous les échelons et occupé presque tous les postes. Son désir de combattre les injustices n'est certainement plus la seule motivation de son engagement dans les plus hautes sphères de son syndicat. Son travail acharné et sa force de caractère lui auront également permis de traverser nombre d'embûches, mais Danielle reste avant tout une militante près de ses membres et préoccupée davantage par leurs intérêts que par toute autre chose.

Inquiète de leur situation, Danielle s'active depuis les années 2000 à l'amélioration des conditions de travail des aides à domicile et des travailleuses des résidences privées pour personnes âgées. Ces femmes sont considérablement désavantagées par rapport aux travailleuses du secteur public, même si elles exercent le même métier. Une négociation sectorielle serait inespérée ! En effet, la plupart travaillant dans l'ombre, elles peuvent être victimes de menaces, se retrouver isolées ou même piégées dans une relation de dépendance à l'égard de l'employeur. Leur travail doit être reconnu à sa juste valeur et se refléter dans leurs conditions de travail. Danielle exerce donc des pressions constantes sur les employeurs.

Quarante ans de militantisme et selon ses propres mots, tel un « chien de garde », Danielle défend toujours les droits des femmes et des travailleuses de son syndicat. Plusieurs luttes ont été gagnées, d'autres attendent de l'être. Chose certaine, jamais elles n'ont été de tout repos. Le temps, les efforts et l'énergie que Danielle a consacrés à ces revendications sont sans aucun doute la clé de petites comme de grandes victoires.

LUCIE LEVASSEUR



LE PLAFOND DE VERRE SE FISSURE...

À la fin des années 1970, Lucie Levasseur termine ses études secondaires et entre directement à l'emploi de la Télé-université du Québec. Pendant les 10 années suivantes, elle avoue d'emblée qu'elle ne se soucie guère du monde syndical, n'allant que très peu aux assemblées. Elle est même de celles qui le critiquent de prime abord.

Encore toute jeune, mais cumulant plusieurs années d'ancienneté, Lucie est pleine de potentiel aux yeux de son syndicat. Du jour au lendemain, elle se retrouve membre du comité de griefs. N'en ayant jamais exprimé le désir, Lucie croit d'abord à une blague de la part de ses collègues. Mais l'appel inattendu du président de la section locale 2051 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) lui fait comprendre le contraire. Bonne joueuse, Lucie accepte de relever le défi.

L'intuition syndicale aura finalement raison puisque six mois plus tard, elle est élue vice-présidente de sa section locale. Malgré un début un peu forcé, Lucie sait qu'elle était faite pour être syndicaliste. Rapidement, elle siège à plusieurs autres comités : condition féminine, santé et sécurité, négociation. Au fil des années, elle occupe successivement presque tous les postes de son syndicat local. En 1991, elle devient formatrice pour le SCFP-Québec et s'occupe notamment de la formation des déléguées sociales et des délégués sociaux pendant cinq ans.

En 2005, elle devient responsable politique du Comité de condition féminine du SCFP-Québec. Elle collabore à une étude portant sur la participation des

femmes dans les structures syndicales, milieu encore traditionnellement masculin. Cette implication en condition féminine la propulse à la vice-présidence représentant les femmes de la FTQ en 2007. Un an plus tard, elle devient la troisième femme en 50 ans d'histoire à accéder à la présidence du SCFP-Québec. En 2011, elle siège au Bureau de la FTQ comme vice-présidente représentant son syndicat, portant du même coup à quatre le nombre de femmes, ce qui ne s'était pas vu depuis très longtemps.

Lucie parvient à briser le « plafond de verre » qui brime l'accès des femmes aux hautes instances et, pour elle, la place des femmes dans les structures syndicales devient prioritaire. Comme vice-présidente nationale au SCFP, elle cherche à faire changer le modèle syndical pour l'adapter davantage à la réalité des femmes. Alors que celles-ci constituent de façon majoritaire les membres de son syndicat, Lucie ne voit pas de raison pour que les femmes ne soient pas largement présentes à toutes les instances du SCFP. L'image des conseils exécutifs entièrement masculins doit changer. Lors de ses interventions ou prises de parole, Lucie passe ce message.

Elle encourage les autres femmes qui occupent des postes électifs dans leur syndicat à partager leur expérience et à démontrer aux femmes qu'aujourd'hui l'accès à ces postes est possible. Selon Lucie, plus elles sont nombreuses à les occuper, plus optimiste apparaît l'avenir pour l'égalité entre les sexes. Lucie rêve du jour où l'image d'une femme occupant un poste de direction sera chose courante.

Depuis toujours, le mouvement syndical contribue à l'amélioration de la société et du sort des individus qui y prennent part. Il est donc tout désigné pour être le catalyseur de ce changement. Les femmes syndicalistes doivent s'impliquer, mais pour cela, elles doivent avoir la place pour le faire.

LOUISE MERCIER



ISABELLE GAREAU

Après des études en soins infirmiers, domaine où elle ne pratiquera que très peu, Louise Mercier devient secrétaire de direction dans une commission scolaire en 1971. Aucunement intéressée par le syndicalisme, elle signe malgré tout sa carte de membre. Très vite, les injustices qu'elle subit ont raison de son indifférence envers le syndicalisme. Dès lors, elle développe un esprit de lutte qui l'anime encore aujourd'hui.

À peine trois ans après avoir signé sa carte syndicale, Louise devient présidente de son unité d'accréditation, affiliée à l'époque à l'Union des employés de service, local 298. Douze ans plus tard, naît l'UES, section locale 800, représentant davantage de travailleuses et travailleurs du secteur privé. Louise devient alors responsable du dossier des femmes.

En 1994, elle met sur pied le premier comité des femmes de l'UES-800 et en assure le soutien technique depuis. Elle représente aussi son syndicat au Comité de condition féminine de la FTQ (CCF-FTQ). C'est aussi elle qui dessine le programme de formation syndicale, s'assurant qu'au moins une formation soit destinée spécifiquement aux femmes. À ce moment, elle n'est libérée qu'occasionnellement pour ses activités syndicales qui se multiplient, vu l'ampleur des besoins.

Dans la foulée de l'adoption de la Loi sur l'équité salariale, l'UES-800 crée en 2001 un poste permanent consacré à l'équité salariale, au dossier des femmes, à la formation syndicale et à la francisation pour les personnes immigrantes.

*LA
PARTICIPATION
DES FEMMES :
UNE CLÉ POUR
L'ÉGALITÉ*

Louise est toute désignée pour ce poste. Dès lors, elle y travaille à temps plein et participe à de nombreuses luttes pour les droits des travailleuses.

Elle s'investit aussi en équité salariale pour faire reconnaître la juste valeur du travail effectué par les travailleuses membres de son syndicat.

Elle remet en place la formation sur les conditions de vie et de travail des femmes pour contrer le mythe de « l'égalité-déjà-atteinte ». Un autre dossier s'impose comme préoccupation : celui de la conciliation travail-famille. Si les milieux de travail et la société ne se dotent pas de mesures permettant de faciliter l'accès et le maintien des femmes au marché du travail, l'égalité entre les sexes est impossible.

Parallèlement, elle organise des cours de francisation, ce qui lui permet de rejoindre plus facilement les travailleuses de son syndicat, majoritairement immigrantes. La langue agit ici comme un facteur de libération et d'indépendance pour ces travailleuses, en freinant notamment leur exclusion sociale. Louise profite de ces formations pour renseigner les femmes sur les conditions de travail, la santé et sécurité du travail, les violences physiques ou psychologiques... autant de sujets pour faire connaître leurs droits.

En 2004, elle devient vice-présidente représentant les femmes à la FTQ, poste qu'elle occupe toujours aujourd'hui. Elle a également présidé le CCF-FTQ pendant près de 16 ans. Pour elle, chaque petit pas est une avancée importante et permet de changer les choses.

Militante et féministe, Louise est convaincue que l'égalité entre les femmes et les hommes ne pourra être atteinte que lorsque celles-ci occuperont pleinement leur place dans la société et dans les structures syndicales.

LUCIE MONETTE



*L'ENGAGEMENT
FAIT LA
DIFFÉRENCE !*

En 1977, Lucie Monette obtient un emploi de commis aux postes chez Postes Canada. À son arrivée, elle se sent peu interpellée par le mouvement syndical. Mais sa ferveur se déclenche au moment où une collègue en stage est soudainement congédiée des suites de vieilles rancunes entre le père de celle-ci et son supérieur. Lucie se sent désemparée et impuissante face au renvoi injuste de sa collègue et amie. Un mois après son entrée en fonction, elle devient déléguée syndicale pour le Syndicat des postiers du Canada (SPC). Lucie s'implique aussi au sein de plusieurs comités.

En 1989, lorsque le SPC fusionne avec l'Union des facteurs du Canada pour devenir le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), le pourcentage de femmes au sein du syndicat et dans les milieux de travail chute radicalement. Traditionnellement occupés par les hommes, les emplois de facteurs comptent encore trop peu de visages féminins. Un an plus tard, le STTP adopte la résolution de mettre sur pied un Comité national des femmes : on veut améliorer la situation des travailleuses des Postes et favoriser leur présence alors anémique au sein du syndicat.

Peu après cette initiative nationale, une prise de conscience s'effectue au Québec. Les Canadiennes et les Québécoises vivent des réalités qui semblent à des années-lumière. Les travailleuses des Postes au Québec ont obtenu au cours des années précédentes des droits que les travailleuses des autres provinces n'ont pas. Au Comité national, les Québécoises se retrouvent dans une position particulière où elles sont à la fois source d'inspiration et d'incompréhension. La nécessité de se regrouper entre elles devient alors une évidence pour

atteindre une plus grande égalité entre les sexes. Le Comité des femmes de Montréal voit le jour avec la particularité de compter huit membres plutôt que six pour les autres comités. Un vent de changement se lève et on sent un réel désir de laisser plus de place aux femmes.

Avec le Comité, Lucie s'empresse de réclamer auprès du syndicat de la formation spécifique pour les femmes. Elle souhaite favoriser le leadership féminin, et permettre aux femmes d'augmenter leur confiance en elles-mêmes et de vaincre leur peur de prendre la parole en public ou lors des assemblées. Par la suite, les militantes réalisent que l'absence de conciliation travail-famille constitue un obstacle majeur à leur participation, tant pour leur implication syndicale que pour l'accès aux emplois. Les femmes continuent de porter sur leurs épaules la plus grande part des soins et responsabilités à la maison.

Les travailleuses membres du STTP multiplient les revendications pour contrer cet obstacle. Les militantes qui participent aux activités syndicales obtiennent de leur syndicat une indemnité couvrant les frais de garde de leurs enfants. Le Comité souhaite obtenir des ententes avec les garderies situées près des milieux de travail pour accommoder les membres qui sont aux prises avec des horaires atypiques de travail. Malgré quelques vaines tentatives, la sensibilisation sur cette question fait en sorte que le syndicat inscrit la conciliation travail-famille au cœur de ses priorités.

En plus d'œuvrer au sein de différents comités, Lucie devient une formatrice hors pair et encourage la participation des femmes. Son militantisme ne connaissant pas de fin, elle aime dire fièrement qu'elle est membre à vie de son syndicat !

PAULE-ANGE NÉRON



En 1957 au Québec, le syndicalisme est en pleine ébullition et la « grande noirceur » tire à sa fin. Les travailleurs de l'usine Alcan à Arvida luttent contre des conditions de travail exécrables. Paule-Ange Néron a 17 ans. Alors qu'elle se rend auprès de ses oncles sur un piquet de grève, elle fait face pour la toute première fois à la réalité ouvrière. À ce moment, elle réalise toute l'importance de la lutte des ouvriers et se souviendra longtemps de ce premier contact avec le syndicalisme.

Quelques années plus tard, l'entreprise RCA Victor recrute des femmes en milieu rural. Elles ne le savent pas encore, mais l'employeur tente de fuir les grands syndicats américains venus à Montréal pour syndiquer les travailleuses et les travailleurs québécois. Paule-Ange est embauchée à l'usine. Toute la journée, pour un salaire horaire de 80 ¢, elle effectue du travail à la chaîne où ses faits et gestes sont surveillés à la seconde près. Lorsqu'elle apprend que les travailleuses de Montréal gagnent près de 1 \$/l'heure de plus, il ne lui en faut pas davantage pour qu'elle s'engage contre l'exploitation des travailleuses à son usine. Elle s'allie avec un contremaître pour obtenir la convention collective des travailleuses de Montréal et commence dès lors sa première campagne de syndicalisation.

Paule-Ange n'a pas froid aux yeux et use de stratégies astucieuses. Elle dissimule les cartes syndicales dans les poches de son grand sarrau de travail et suit les travailleuses jusqu'aux toilettes pour obtenir leur signature. Elle réussit à se faire aider par deux autres militantes. Afin de convaincre les plus réticentes, elle n'hésite pas à amener ses enfants avec elle et à aller frapper le soir à leur porte.

*LA SYNDICALISATION :
QUAND LES
FEMMES S'EN
MÉLENT !*

Faisant fi des commentaires de leurs maris, elle les convainc de signer; après tout, c'est le revenu familial qui sera amélioré! En trois semaines, elle obtient plus de 91 % de signatures. L'accréditation syndicale avec les Travailleurs unis en électricité passe haut la main. À la table de négociation, les pourparlers avec l'employeur se déroulent en anglais. Loin d'être intimidée, Paule-Ange réclame un traducteur... Les travailleuses nouvellement syndiquées obtiennent les mêmes conditions de travail qu'à Montréal.

En 1970, elle commence à travailler à l'usine Torrington de Bedford où la force syndicale est très présente. Elle s'implique immédiatement dans son syndicat, les Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA), maintenant UNIFOR. Elle siège au comité de négociation de sa section locale et au comité des femmes de Montréal, et devient représentante à la prévention en santé et sécurité. Plus tard, elle est élue à la présidence de sa section locale, ainsi qu'à celle du Comité de condition féminine des TCA-Québec. Pour les femmes, tout est à faire. Les préjugés les réduisent souvent au statut d'un simple revenu d'appoint pour la famille ou de « voleuses de jobs ». Mais Paule-Ange est plus que déterminée; rien ne parvient à l'arrêter. En plus des travailleuses qu'elle mobilise, elle trouve des appuis auprès de collègues masculins syndicaux pour faire valoir les revendications des femmes auprès de l'employeur. Paule-Ange réussit à obtenir un salaire égal pour un travail équivalent, des congés de maternité, l'amélioration des conditions de travail en santé et sécurité, la reconnaissance des femmes dans le régime de retraite et le régime d'assurances collectives. Ce sont des pas de géantes que les travailleuses viennent de faire.

À la retraite depuis plusieurs années, Paule-Ange poursuit son militantisme syndical notamment en siégeant au Comité de la condition féminine de la FTQ. Grande pionnière, elle est un véritable modèle d'indépendance et d'affranchissement pour les femmes.

HUGUETTE PLAMONDON

(1926 – 2010)



ARCHIVES TUAC

Début des années 1940 : Huguette Plamondon a 16 ans et travaille dans une entreprise métallurgique où elle participe activement à la campagne de syndicalisation... avant de se faire congédier ! Elle est par la suite embauchée comme secrétaire au bureau montréalais des Travailleurs unis des salaisons d'Amérique (TUSA, l'un des syndicats prédécesseurs des TUAC). Huguette incarne alors la nouvelle génération des Canadiennes au travail.

Peu après, elle se trouve mêlée à une grève massive touchant toute l'industrie des salaisons au Canada. Fermement convaincue du bien-fondé de la justice sociale, Huguette soutient ardemment la grève : elle est aux premières loges sur les piquets de grève et devient une source d'inspiration et d'encouragement pour son entourage.

Elle participe aussi aux campagnes de syndicalisation des ouvrières et ouvriers des abattoirs, un secteur économique fort important à Montréal, après celui de la guerre. Elle distribue des tracts, parle aux travailleuses et travailleurs et fait signer des cartes avant le début de leur quart de travail. Dès 1953, elle devient représentante internationale de son syndicat, milieu encore très majoritairement masculin, et gagne le même salaire que ses confrères !

Sa tenue élégante, ses grands chapeaux et ses cigares la distinguent dans les assemblées syndicales. Avec sa personnalité forte et son franc-parler, Huguette bouscule bien des traditions sur son passage.

*SYNDICALISTE
JUSQU'AU BOUT
DES ONGLES !*

Durant les années 1950, elle signe Le billet d'Huguette, une chronique mensuelle sur les femmes dans le Monde ouvrier de la FTQ. Elle se proclame « syndicaliste et féministe » (1959), suggère d'organiser des garderies pendant les assemblées syndicales, défend le droit des femmes au travail et à l'égalité, et les exhorte à s'impliquer.

Huguette Plamondon est l'une des seules syndicalistes signataires de la Charte de fondation de la Fédération des femmes du Québec en mars 1966. Les femmes réclament alors une enquête gouvernementale sur leurs conditions de travail, l'application de la loi du salaire égal pour un travail égal, la création immédiate de garderies de l'État et l'instauration d'un tribunal du divorce.

Combinant intelligence, passion et éloquence, Huguette connaît une ascension rapide dans les rangs syndicaux. Elle sera successivement « l'un des directeurs » du Conseil du travail de Montréal (CTM), la première femme présidente du CTM en 1955 et, en 1956, la première femme vice-présidente du Congrès du travail du Canada (et première femme à occuper un tel poste en Amérique du Nord), statut qu'elle maintient pendant 32 ans.

Après plus de 40 ans de vie syndicale, Huguette termine sa carrière de « directeur exécutif adjoint » pour la région du Canada de l'Union internationale des travailleurs unis de l'alimentation et du commerce. Elle est demeurée active comme présidente du comité de retraite de son syndicat.

Huguette aura passé toute sa vie adulte à lutter pour la justice et à servir les intérêts des familles de travailleuses et de travailleurs. Elle est décédée en 2010.

NEUS PONT



*ÉDUQUER
SOCIALEMENT
LES FEMMES*

Ayant grandi dans l'Espagne machiste et dictatoriale du régime Franco, Neus Pont ne s'est jamais réellement positionnée comme féministe. Son implication auprès des femmes de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) débute dans les années 1990. Au Québec, son syndicat mène d'intenses luttes pour l'équité salariale et ses coups d'éclat sont médiatisés. Avec des travailleuses membres de l'AFPC, Neus participe à plusieurs opérations revendicatrices, allant jusqu'à occuper les bureaux ministériels pour se faire entendre.

Alors qu'elle travaille à l'entretien ménager de l'hôpital Sainte-Anne, on lui propose d'assister à des conférences pour les femmes, organisées par son syndicat. Sa vision du syndicalisme est encore passablement mitigée, Neus comprenant mal l'adhésion obligatoire à un syndicat donné. En Europe, la tradition est tout autre : les personnes salariées choisissent le syndicat qui les représentera. Il faut croire que ces conférences l'auront convaincue, puisqu'elle décide de s'investir plus activement, elle qui a toujours eu à cœur la défense de la justice sociale. C'est le déclencheur de son militantisme engagé et dévoué !

Devenue déléguée syndicale, Neus siège à plusieurs comités de l'AFPC : condition féminine, éducation, groupes cibles. Sa section locale lui semble être un « ghetto » de vieux militants fermés et peu enclins à représenter équitablement l'ensemble des membres. Elle tente d'y impliquer ses collègues, peu importe leur âge, leur sexe ou leur origine ethnique. Pour que les membres développent un sentiment d'appartenance et œuvrent dans le mouvement syndical, ils doivent pouvoir se retrouver dans les revendications et priorités syndicales. Elle est aussi persuadée que la force des individus réside entre autres

dans leur niveau de connaissances politiques et/ou économiques. Elle travaille donc à sensibiliser et à éduquer les membres de son syndicat.

Au sein du comité régional des femmes (CRF) de l'AFPC, Neus est d'abord coordonnatrice pour la région de Montréal, puis devient directrice des femmes où elle représente les coordonnatrices des comités de femmes de chacune des régions du Québec. Par ailleurs, elle siège au Comité de la condition féminine de la FTQ et se fait élire à deux reprises en tant que substitut aux vice-présidentes représentant les femmes de la FTQ.

Neus participe à plusieurs luttes féministes et s'efforce constamment de faire valoir les besoins des femmes dans les demandes de son syndicat. Elle milite notamment pour les services de garde à contribution réduite, pour le congé parental et pour le droit au retrait préventif pour les travailleuses enceintes au fédéral. Pour les travailleuses dans son milieu de travail, elle réclame par exemple des uniformes de travail ou des chariots de nettoyage mieux adaptés. Neus souhaite ardemment que les femmes prennent davantage en charge la défense et la protection de leurs intérêts, qui demeurent fragiles. Elle cherche à les conscientiser aux conséquences sur elles de phénomènes sociaux tels la mondialisation ou le capitalisme, en vulgarisant ces concepts lors de formations, de conférences ou de prestations théâtrales avec sa consœur Ghislaine Jalbert. Enfin, elle souhaite faire comprendre aux femmes que chaque geste, aussi petit soit-il, n'en demeure pas moins important pour atteindre l'égalité.

Celle qui n'aurait sans doute jamais imaginé défendre la condition féminine au sein d'un syndicat reconnaît que son militantisme lui a valu solidarité et soutien de ses consœurs et amies.

JOHANNE VAILLANCOURT



MARTINE DOYON

Johanne Vaillancourt était en quelque sorte prédestinée à devenir militante syndicale. Elle assiste à sa première assemblée générale à l'âge de six ans. Plus tard, alors encore aux études, elle obtient des emplois d'été dans des usines de fabrication de produits domestiques. Elle réussit à y faire entrer un syndicat alors que la majorité des travailleuses se plaignent de leurs conditions de travail. Remarquée pour ses hauts faits syndicaux, Johanne se voit offrir un stage au Syndicat des travailleurs en industries chimiques, qui fusionnera plus tard avec les Teamsters. Elle devient la première femme conseillère au sein de ce syndicat et y restera pendant plus de 35 années.

D'aussi loin qu'elle se souvienne, Johanne a toujours été consciente des inégalités entre les hommes et les femmes, mais avoue avoir beaucoup de mal à comprendre les raisons pour lesquelles les femmes ne prennent pas davantage leur place. Dès le début de sa carrière, elle n'a de cesse de les mobiliser et de les inciter à s'impliquer dans la société, au travail, ainsi que dans le syndicat.

Dans le cadre de son travail, Johanne constate très vite que les travailleuses occupent trop souvent les emplois au bas de l'échelle salariale. Elle se consacre rapidement à les convaincre de postuler des emplois mieux rémunérés, très souvent de chez elle, le soir, au téléphone. Elle s'engage à les défendre contre les menaces et harcèlements patronaux lorsque l'une d'elles décide de franchir le pas. En même temps, elle encourage les femmes à se présenter davantage comme déléguées syndicales.

*AVEC LES
FEMMES, POUR
LES FEMMES !*

C'est à l'initiative de Johanne qu'est créé, en 1995, le Caucus des femmes Teamsters au Québec. Inspirée par son expérience au Comité de la condition féminine de la FTQ, Johanne obtient l'accord du Conseil conjoint des Teamsters pour mettre sur pied le Caucus des femmes avec les mêmes droits que tous les autres comités : indépendance dans la gestion du budget, statut et constitution, pleine autonomie et élections en bonne et due forme.

Cette même année, Johanne se fait élire à l'un des postes de vice-présidente représentant les femmes de la FTQ, fonction qu'elle occupera pendant plus de 10 ans.

Tout au long de ses mandats à la vice-présidence de la section locale 1999 des Teamsters – la plus grosse section locale au Canada – Johanne défend avec vigueur les droits des femmes de son syndicat notamment dans les domaines de la santé et sécurité du travail, de l'équité salariale, de l'assurance parentale et de l'accès à l'égalité, y compris pour les travailleuses occupant des métiers traditionnellement masculins. Elle sensibilise son syndicat pour qu'il assume davantage un rôle social envers les femmes et adopte des politiques qui tiennent compte de leurs intérêts spécifiques.

Sans l'ombre d'un doute, on peut qualifier Johanne de battante acharnée, dévouée et entière, elle qui n'aurait échangé sa carrière professionnelle et son expérience de militante pour rien au monde. C'est pour elle un privilège d'avoir pu évoluer au sein du mouvement syndical. Travailler pour les femmes et les hommes l'a extrêmement enrichie au plan personnel et lui a procuré une grande valorisation. Son vœu le plus cher : voir davantage de femmes accéder à des postes importants dans toute la structure syndicale.

LAURAINÉ VAILLANCOURT

(1930 – 2005)



JEAN-SEBASTIEN COSSETTE

À 14 ans, Lauraine Vaillancourt est embauchée chez Style and Value, une manufacture de vêtements, rue Bellechasse à Montréal. Son premier contact avec le marché du travail est assez brutal. Une grande pièce sombre et poussiéreuse sert de lieu de travail à environ 150 travailleuses réparties sur de longues rangées devant des machines à coudre industrielles accrochées à de grandes barres de métal. Les pièces en annexe de l'usine sont occupées par quelques coupeurs et presseurs, tous des hommes. Lauraine vise immédiatement l'emploi de presseur, mieux payé, et l'obtient un an plus tard. Elle a 15 ans et ses collègues en ont, en moyenne, 40. Elle subit du harcèlement. Plutôt que de se laisser décourager, elle prouve qu'une femme peut produire autant qu'un homme. Elle arrive à presser jusqu'à 200 robes par jour !

Dès ses débuts, Lauraine s'initie à la vie syndicale, un autre monde d'hommes. Elle se consacre à la défense des femmes, à l'éducation et la démocratisation de son syndicat, l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames (UIOVD).

C'est grâce à ses efforts qu'est aboli le « Bal des midinettes », au cours duquel était choisie une « reine » parmi les plus belles opératrices de machines à coudre ! Avant-gardiste, c'est à son initiative qu'est menée une recherche sur les répercussions du travail à la pièce sur la santé des opératrices de machines à coudre. Elle obtient le « salaire égal pour un travail égal » et des congés de maternité (encore rares en 1985) pour les ouvrières, ainsi que l'installation de micros lors des assemblées syndicales pour que les femmes puissent se faire

*« IL FAUT
DÉRANGER
POUR SORTIR DE
L'OMBRE, SINON
ON RISQUE DE
TOMBER DANS
L'OUBLI ! »*

entendre. Elle gagne également pour « ses » travailleuses un jour férié pour la Journée internationale des femmes.

Délaissant temporairement son travail à la manufacture pour fonder sa famille, elle maintient son engagement syndical, politique et social. Son appartement sert tour à tour de centre d'hébergement pour jeunes mères monoparentales et leurs bébés (quelque 150 femmes s'y succéderont), de centre de formation populaire, de lieu de réunions, etc. Elle continue de participer aux assemblées syndicales et de faire du recrutement. C'est d'ailleurs dans un atelier non syndiqué, qui ne le restera pas longtemps, qu'elle reprend sa place sur le marché du travail.

En 1977, elle devient vice-présidente de la section locale 439 de l'UIOVD. En 1981, Lauraine devient la première femme – francophone de surcroît – présidente de sa section locale, jusqu'alors sous la direction d'hommes anglophones. C'est aussi sous son impulsion que s'amorce en 1982 la série de féminisation de noms de syndicats, le sien devenant l'Union internationale des ouvrières et ouvriers du vêtement pour dames. Elle siège alors au Comité de la condition féminine de la FTQ et à celui du Congrès du travail du Canada.

Lauraine œuvre également à la francisation dans son milieu de travail et devient formatrice pour des femmes souvent issues de groupes culturels différents (plus de 600 travailleuses par année entre 1980 et 1995). Elle a été vice-présidente de la première heure dans un poste réservé aux femmes à la FTQ, et présidente et responsable politique du Comité de la condition féminine de la FTQ. Elle a aussi siégé au conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ. En 2002, elle a été honorée de l'Ordre national du Québec.

Ce qui a toujours fait de Lauraine une personne spéciale, c'est sa simplicité, sa sincérité, son dévouement, sa détermination et son optimisme. Cœur tendre et généreux, attirant l'affection et l'amitié de celles et ceux qui l'entourent, elle a toujours su faire preuve d'une volonté inébranlable de s'opposer à toute forme de discrimination, particulièrement celle faite aux femmes, et ce, jusqu'à la fin de sa vie, une vie intense, marquée par la solidarité !

CONCLUSION

La FTQ vous encourage à utiliser les portraits de ces quelques pionnières et militantes syndicales issues de ses rangs, et à les faire connaître lors de vos activités syndicales (réunions de comités, conférences de femmes, 8 mars, semaine de la relève syndicale, congrès, etc.).

Notre souhait le plus cher : qu'ils contribuent d'une part, à faire valoir la pertinence de la parole des femmes ou de leurs messages auprès des femmes et des hommes pour la reconnaissance de leurs droits et, d'autre part, à inspirer d'autres femmes, jeunes et moins jeunes, à s'impliquer syndicalement pour améliorer l'ensemble de nos conditions de vie et de travail.

Bonne relève !

ANNEXES

ANNEXE 1

Documents de référence

12 capsules vidéo sur les portraits de pionnières et militantes de divers syndicats affiliés à la FTQ, Service de la condition féminine FTQ, 2015 (env. 2 minutes chacune).

Affiche-dépliant, *Les CCF... un maillon essentiel !*, recto-verso, Service de la condition féminine FTQ, novembre 2014.

Vidéo « *Femmes, féminisme et syndicalisme* » réalisée par Katerine Martineau avec la collaboration du Service de la condition féminine de la FTQ, lors de la Rencontre biennale de réflexion en condition féminine de la FTQ, avril 2012.

Dépliant historique, *De vaillance et de constance – Nos luttes, nos droits*, Service de la condition féminine FTQ, novembre 2007.

Les femmes de la FTQ – un réseau de solidarité. Outil syndical de référence en condition féminine (incluant le guide sur les comités de condition féminine, un résumé de grands dossiers clés, une chronologie des luttes des femmes à la FTQ), Service de la condition féminine FTQ, automne 2004, 103 p.

ANNEXE 2

Vice-présidentes représentant les femmes de la FTQ³

LAURAINÉ VAILLANCOURT, UIOVD

De 1987 à 1995



SERGE JONGUÉ

CLAUDE GRENIER, SEPB

De 1987 à 1989



SERGE JONGUÉ

DIANE BISSONNETTE, AIMTA

De 1987 à 1993



SERGE JONGUÉ

CAROLE HAYWOOD, SEPB

De 1989 à 1993



SERGE JONGUÉ

MICHÈLE BROUILLETTE, SCEP (UNIFOR)

De 1993 à 1995



SERGE JONGUÉ

3. De leurs tout débuts, en 1987 jusqu'en 2000, ces postes étaient désignés par l'expression « postes réservés aux femmes de la FTQ ».

LISE PÉPIN, AFPC

De 1993 à 1995



SERGE JONGUÉ

MARIE BERGERON, SCFP

De 1995 à 1998



SERGE JONGUÉ

NICOLE BLUTEAU, SQEES-298

De 1995 à 2004



SERGE JONGUÉ

JOHANNE VAILLANCOURT, TEAMSTERS

De 1995 à 2007



SERGE JONGUÉ

SUZANNE AMIOT, SCFP

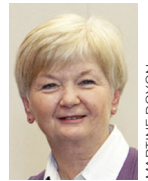
De 1998 à 2004



SERGE JONGUÉ

LOUISE MERCIER, UES-800

De 2004 à ce jour



MARTINE DOYON

HÉLÈNE SIMARD, SCFP

De 2004 à 2007



SERGE JONGUÉ

DANIELLE CASARA, SEPB

De 2007 à 2010



MARTINE DOYON

LUCIE LEVASSEUR, SCFP

De 2007 à 2010



DIDIER DEBUSSCHÈRE

MONIQUE CÔTÉ, SCFP

De 2010 à 2012



MARTINE DOYON

MARCELLE PERRON, AFPC

De 2010 à ce jour



MARTINE DOYON

LOUISE MICHAUD, AIMTA

De 2012 à ce jour



MARTINE DOYON

Élues au poste de substitut

MIREILLE FILLION, SEPB

De 2001 à 2004



DIDIER DEBUSSCHÈRE

NEUS PONT, AFPC

De 2004 à 2010



DIDIER DEBUSSCHÈRE

LOUISE MICHAUD, AIMTA

De 2010 à 2012



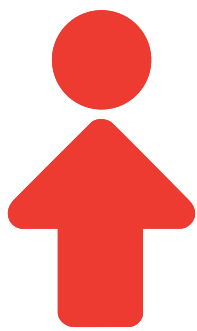
MARTINE DOYON

JOËLLE RAVARY, SCFP

De 2013 à ce jour



NORMAND BLOUIN



Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec

FTQ

ftq.qc.ca

femmes.ftq.qc.ca

www.facebook.com/ccf.ftq

565, boulevard Crémazie Est

Bureau 12100

Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone 514 383-8000

Sans frais 1877 897-0057

Télécopieur 514 383-8001